



taxe 3% sur la valeur venale des immeubles possédés par les pers

Par **jeanpierre971**, le **20/06/2012** à **16:59**

+nous avons été imposé a tort de cette taxe et contesté le tribunal administratif a suivi la direction des impots comme incompetant et nous renvoi en instance

nous voudrions savoir si le juge prendra en compte le code des impots ou le code civil sur notre demande de remboursement